

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020-DPAT / T - 078**

**portant interruption de la circulation routière**

VOIE	R.D. 952
P.R.	PR 19 + 800 au PR 20 + 000
COMMUNES	TRESSANGE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> <b>Travaux de déconstruction de l'Ouvrage d'Art n°OA-TN3 (PR19+900) et de son remplacement par un remblai</b>
DATES	• Du lundi 14 septembre 2020 au vendredi 30 octobre 2020
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de coupure et de chantier à la charge des entreprises HOLLINGER et EUROVIA - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE et DPAT/DRM/SDIR/SERGT • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
Vu le dossier d'exploitation ;  
Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Article 2 : Mode d'exploitation :**

**Coupure totale de la circulation routière sur la RD 952 au niveau de l'ouvrage d'Art OA-TN3 situé entre HAVANGE et TRESSANGE-Ludelage, sur le ban communal de TRESSANGE.**

**Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :**

HAVANGE → RD952 → direction A30 → A30 → sortir échangeur AUMETZ → RD906 → RD952 → AUMETZ → RD952 → TRESSANGE-Ludelage

• Et vice-versa

**Article 3 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise HOLLINGER à Pont à Mousson (54) ;  
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de TRESSANGE, AUMETZ, HAVANGE, pour information.

METZ, le 7 SEP. 2020

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020-DPAT / T-078**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1      PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
        - Service de la Sécurité Intérieure
- 1      M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
        B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
        BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
        Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1      M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et  
        de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports  
        B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1      M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
        S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1      Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -  
        Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1      M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui  
        le concerne.
- 3      MM. les Maires des Communes de : TRESSANGE, AUMETZ, HAVANGE, pour information.

Copie transmise pour information :

- 3      DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDER/CORD57 +  
        DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1      Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1      EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY
- 1      Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE
- 1      M. le Directeur de l'Entreprise HOLLINGER – BP 70165 – 54706 PONT A MOUSSON
- 1      M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – 2, route de Metz – 57190 FLORANGE
- 1      M. le Responsable – DIR EST/DE/METZ/ District de Metz – CEI Fameck  
        Boucle des Dinandiers – 57290 FAMECK

*Chrono SDER*

METZ, le

**07 SEP. 2020**

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT